



Un appel aux dons lancé pour l'église

La seconde tranche des travaux de restauration de l'église débutera à l'automne. Une convention a été signée entre la mairie et la fondation du patrimoine par Anne Charles, maire, Geneviève Le Louarn, déléguée départementale, et René Follezou, délégué de pays, en présence d'André Le Meilleur et de Marie-Annick Rouault, présidente de l'association Notre-Dame de La Ferrière.

« Etant reconnue d'utilité publique, la fondation a autorité pour collecter les dons », précise Geneviève Le Louarn qui ajoute que la fondation gère des financements en déshérence, c'est-à-dire en l'absence d'héritiers naturels, « Ainsi, elle peut soutenir des projets de restauration publics et privés, de sauvegarde du patrimoine protégé ou non, qu'il soit bâti, environnemental, maritime, fluvial, naturel ou encore industriel mobilier. »

En retour, la Fondation attend des structures qu'elle est un fort investissement en encourageant les dons et en organisant des manifestations qui permettront la collecte de fonds : repas, randonnées, bals, entre autres. « Il est possible que la Région aussi abonde, si elle voit que la commune et l'association se mobilisent et que la souscription fonctionne bien. ».

Après les travaux de restauration de l'église réalisés en 2007 et 2008 et du groupe de crucifixion reposé sur son socle à la mi-décembre 2012, l'attention est maintenant portée sur les deux transepts de l'église. Sept corps de métiers interviendront : maçon et tailleur de pierres, charpentier et menuisier bois, couvreur, spécialiste des vitraux, restaurateur du mobilier, serrurier et électricien.

La durée envisagée des travaux est d'environ quinze mois et l'estimation financière est de 440 000 € TTC. Les travaux seront suivis par Catherine Proux, architecte du patrimoine à Rennes, par Marie-Laure Briand, adjointe chargée du patrimoine et par André Le Meilleur.

Un appel aux dons est donc lancé dès à présent. Les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôts à hauteur de 66% des dons pour les particuliers et à hauteur de 60% des dons pour les entreprises, dans la limite de 5% de leur chiffre d'affaires hors taxe.

Contact : tél. 0299306230 ou bretagne@fondation-patrimoine.org ou sur le site www.bretagne.fondation-patrimoine.org ou à la mairie de La Ferrière au 0296267559